

Critères de choix des filières

A la sortie d'un pré traitement physique (fosse toutes eaux ou fosse septique), l'effluent, simplement décanté, contient une charge polluante résiduelle importante (pollution soluble, germes pathogènes, ...). L'utilisation du sol, naturel ou reconstitué, permet d'assurer l'épuration complémentaire des eaux usées grâce aux micro-organismes qui s'y développent.

Avant tout, il convient de définir l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif et d'étudier en détail les critères qui permettent le choix des filières d'épuration - dispersion.

La pédologie

Les sondages à la tarière manuelle permettent de caractériser des formations meubles superficielles et d'en déduire (qualitativement) les capacités dispersives des sols. Ces sondages peuvent être insuffisants, auquel cas des interventions complémentaires seront nécessaires.

Pour cela, différents critères sont à prendre en compte :

- La texture - La porosité - La perméabilité (*test au verso*) - La profondeur de sol sain et homogène - L'hydromorphie.

CONDITIONS DE REJET DES FILIÈRES DRAINÉES

(Cf Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques, art. 12)

Tout rejet vers le milieu hydraulique superficiel ne peut être effectué qu'à titre exceptionnel. Dans ce cas, la qualité minimale requise pour le rejet à la sortie du dispositif d'épuration est, pour un échantillon représentatif de deux heures non décanté, de 30 mg/litre pour les matières en suspension (MES) et de 35 mg/litre pour la demande biochimique en oxygène sur cinq jours (DBO5).

Le rejet vers le milieu hydraulique superficiel n'est pas soumis à autorisation au titre de la Police de l'eau, mais nécessite une autorisation écrite du propriétaire du lieu de rejet. Il faut cependant vérifier que le Préfet n'a pas interdit localement ce type de rejet. Tout rejet vers le milieu hydraulique souterrain par puits d'infiltration doit être préalablement autorisé par dérogation du Préfet.

Sont enfin interdits les rejets d'effluents, même traités, dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle.

Règles d'implantation

Pour l'ensemble des dispositifs concernés, de façon à optimiser et à pérenniser la filière de traitement, quelques règles d'implantation et de mise en place doivent être respectées. Les filières de traitement doivent se situer :

– hors zone de circulation, de stationnement des véhicules

(camions, voitures, engins agricoles),

– hors zone de stockage de charges lourdes,

– hors cultures, plantations ou pâturage.

La partie superficielle du traitement doit rester perméable à l'eau et à l'air. Lors de la mise en place des différents systèmes de traitement, quelques modalités sont à respecter : les engins de terrassement ne doivent pas circuler sur le dispositif mis en place et il convient d'éviter le compactage du sol en place avant l'installation. Dans le cas contraire, le terrain sera préalablement décompacté et aéré.

Les épandages et filtres doivent être disposés le plus près possible de la surface afin de permettre une biodégradation aérobie de la pollution.

L'article 2 de l'arrêté du 7 septembre 2009 sur les prescriptions techniques impose une distance minimale de 35 m entre un puit ou captage d'eau utilisée pour la consommation humaine et le traitement.

Le DTU 64.1 préconise que les filières de traitement se trouvent à au moins :

– 5 m d'une habitation,

– 3 m d'un arbre ou d'une clôture,

– 3 m de la limite de propriété.

Ces distances peuvent être augmentées en cas de terrain en pente.

NOM :
Prénom :
Adresse :
Tel :

Test de perméabilité du sol

Pour savoir si un terrain est perméable, nous vous demandons de procéder au test sommaire qui permet de l'évaluer. Il consiste à mesurer le temps d'infiltration de 10 litres d'eau dans une fosse de 30cm X 30cm et de 50cm de profondeur, préalablement saturé d'eau (pour satisfaire cette condition, remplir la fosse d'eau à ras le bord puis attendre que la totalité de l'eau soit infiltrée).

Temps d'infiltration	Inférieure à 2 heures	De 2 à 4 heures	Au delà de 4 heures
Perméabilité	Bonne	Médiocre	Terrain Imperméable

Entourer le résultat du test

Ce test est sommaire, pour vous aider dans le choix de la filière, une étude de sol et de définition de filière réalisée par des spécialistes garanti l'adéquation entre votre projet d'assainissement et la nature de votre terrain.